CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 10 janvier 2018 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David Mcfaul, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2018-01-R5329 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2018-01-R5330 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

0.1	Ouverture de la séance
0.2	Adoption de l'ordre du jour
0.3	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 4 décembre 2017
0.4	Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017
0.5	Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017
0.6	Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017
0.7	Période de questions

Transport

Administration générale

100.2 Dossiers avocats – Ventes pour taxes

Conseil municipal

- 110.1 FQM Projet de résolution Forum des communautés forestières
- FQM Projet de résolution Milieux humides Financement des nouvelles responsabilités
- 110.3 Emploi d'été Canada 2018
- 110.4 MAMOT Acceptation programmation de travaux révisée TECQ

Gestion financière et administrative

Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 décembre 2017

Sécurité publique Environnement Aménagement et urbanisme Loisirs, culture et bibliothèque

700.1 Rallye Perce-Neige – 2018 – Demande ajout Chemin des Eaux

700.2 Tournoi de pêche – 3 mars 2018

Correspondance officielle reçue – Informations générales

Varia

800.1 Club Richelieu La Québécoise – demande don pour

Pakwaun

800.2 Assurances collectives - Renouvellement

Période de questions Levée de la séance

Adoptée.

2018-01-R5331 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 4 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2018-01-R5332 Adoption Procès-verbal séance extraordinaire du 13 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2018-01-R5333 Adoption Procès-verbal séance extraordinaire du 20 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 à 18 heures soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2018-01-R5334 Adoption Procès-verbal séance extraordinaire du 20 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 à 18h10 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

ANNOTATION NO: 1

Plusieurs contribuables de la rue Marie-Anne se sont présentés à la séance afin de demander si la municipalité avait un calendrier pour les travaux de voirie. Ils demandent de procéder à la réfection de cette rue.

2018-01-R5335 Dossiers de taxes – Vente pour taxes

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale dépose un état des taxes foncières et autres deniers dus à la municipalité à la date du 1^{er} octobre 2018 afin de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC les immeubles dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2018-01-R5336 Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt:

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée.

<u>2018-01-R5337</u> <u>Milieux humides – Financement des nouvelles</u> <u>responsabilités</u>

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFault, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de le mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

2018-01-R5338 Demande de subvention - Projet étudiant

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale Mme Mariette Rochon pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme

« Emploi d'été Canada 2018 » pour la période estivale 2018 et ce pour un (1) étudiant afin d'aider à l'urbanisme et préposé aux parcs.

Adoptée.

2018-01-R5339 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31 déc. 2017 au montant de	30 761.27\$
Les dépenses à payer au 12 jan.2018 au montant de	9 444.62\$
Les salaires payés au 31 déc. 2017 au montant de	6 172.14\$

ANNOTATION NO: 2

Note au procès-verbal à l'effet que la municipalité d'Egan-Sud organisera un tournoi de pêche familial sur le lac Evans le 3 mars prochain. Une publicité à la radio et le journal La Gatineau sera faite afin de faire connaître l'évènement.

<u>2018-01-R5340</u> <u>Club Richelieu La Québécoise – Demande don</u> <u>Pakwaun 2018</u>

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud verse au Club Richelieu La Québécoise un montant de 250\$ pour la participation à la Pakwaun 2018.

Adoptée.

2018-01-R5341 Assurance collectives – Achat regroupé

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité d'Egan-Sud et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour 1'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la municipalité d'Egan-Sud mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité d'Egan-Sud s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité d'Egan-Sud durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

Que la municipalité d'Egan-Sud s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée.

2018-01-R5342 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h15.

	Adoptée.		
M. Neil Gagnon	Mme Mariette Rochon		
Maire	Directrice générale		
	Secrétaire-trésorière		